

Mai 2014 - Année 1-N°1
Directeur de la
Publication et rédacteur
(sous contrôle des élus)
Marc TAULEIGNE
Maire de Gluiras

Dans ce numéro

Projet école	2
Histoire d'eau	2
Parc Locatif	3
Patrimoine immobilier	3
Héritage fabuleux !	3
Agenda	4
Compte rendu du 1er conseil municipal	4
Salle des Fêtes	4
Délégués auprès des Syndicats intercommunaux	4

Mise au point

Vivre à GLUIRAS (VAG) est une publication de l'Association Gluiras Accueil (AGA). A ce titre, c'est un journal, désormais totalement indépendant de la mairie. Les informations qu'il diffuse n'ont donc aucun caractère officiel.

Ce n'était pas le cas auparavant puisqu'il était imprimé et distribué au frais de la mairie, c'est-à-dire avec l'argent public. D'autre part le directeur de publication en était le maire.

Bien entendu ce journal doit exister, il fait effectivement partie du patrimoine communal. Alors longue vie au VAG !

Commune de Gluiras

Bulletin d'informations Communales

Certainement pas un séisme, juste un nouvel élan : et, surtout... l'expression d'un choix démocratique !

Tout d'abord, je me dois de remercier les électeurs qui ont choisi la liste Alternative pour gérer la commune pendant les 6 prochaines années. A ceux qui ont fait un autre choix tout aussi respectable, je dis que nous sommes également à leur service et que nous le prouverons chaque jour.

Bien que n'aimant pas trop la polémique stérile, je me dois de répondre à Juliette Guilhermond, signataire de l'éditorial du Vivre à Gluiras N° 155. Traduire la déception des électeurs de la liste Compétence par « séisme » c'est galvauder un mot dont je connais trop bien l'horreur puisque j'ai vécu, le 10 octobre 1980, de très près le tremblement de terre d'El Asnam en Algérie, ayant eu à accompagner des amis algériens reconnaître leurs morts. Alors de grâce, gardons un peu de dignité, les résultats du 23 mars sont simplement la traduction du souhait de nos concitoyens face à une alternative.

Pour ce qui est du bilan des 37 ans écoulés, bien évidemment qu'il est positif, tout comme celui des communes voisines qui ont aussi l'électricité partout, des routes goudronnées et même des ordinateurs dans leur mairie ! Notre bureau de poste et notre école sont là certes, mais toujours aussi fragiles. Qui pourrait douter que nous poursuivrons, avec toute la population, le combat pour leur maintien ?

Enfin je dois aussi revenir sur le discours d'Elisabeth Le Bournault lors de l'installation du nouveau conseil (VAG N° 155). Si je peux comprendre son amertume après de longues années au secrétariat de mairie et un mandat de 6 ans à la tête de l'exécutif communal, je ne peux tout accepter. Aucun effort n'a été fait pour une réelle transmission des dossiers alors que notre secrétaire est, elle aussi, nouvelle dans la fonction. Par ailleurs, l'héritage n'est pas aussi fabuleux qu'annoncé tout au moins en ce qui concerne le Pôle Scientifique et L'Hermet (voir en pages intérieures). La population pourra visiter ces deux structures, accompagnée par les élus, lors de la journée du patrimoine. Pour ce qui est du combat pour la sauvegarde de la planète, je dirai simplement que nous reprendrons le projet de chaufferie collective, qui est une urgence, sans obligatoirement opter pour la géothermie. La commission en charge du dossier étudiera toutes les pistes et surtout s'enrichira des expériences de nos voisins.

Quant au « *haut niveau d'expertise* » dans la gestion, il ne s'est de toute évidence pas manifesté lors de la réalisation de l'électricité de la salle des fêtes qui, depuis décembre 2012 est, suite à la visite de sécurité réglementaire, menacée de fermeture par le Préfet (voir le détail en page 4).

Pour terminer, Elisabeth, je te remercie pour les conseils aux nouveaux élus que nous sommes. Pour ma part, à 66 ans, j'ai encore toute l'humilité nécessaire pour savoir profiter de l'expérience des autres. Nous essaierons d'être cohérents dans nos décisions : les quelques élus de notre équipe, chefs d'entreprise, ont déjà prouvé leur capacité de gestion. Pourquoi imaginer que nous irions « casser » quoique ce soit ? Oui je le répète, beaucoup de bonnes choses ont été faites et nous saurons les préserver. Mais de grâce, restons tous solidaires puisque nous prétendons aimer notre commune.

Marc Tauleigne

gne



Confiant dans l'avenir nous envisageons le déménagement de l'école. Contrairement aux rumeurs un peu hâtives, elle resterait, bien évidemment, toujours conçue pour accueillir deux classes !

Nous ne doutions pas des qualités humaines de Jean Paul ni de son dévouement au service de la commune.

Merci Jean-Paul !

Exemple de facturation

En 2013 : l'assainissement collectif coûtait 6€/4 mois donc 9 €/6 mois en part fixe + pour 30 m³ d'eau assainie, 30x0.25 = 7.50 €/6 mois

Soit un TOTAL de :

9 + 7.50 = 16.50 €/6 mois

En 2014 : l'assainissement pour 6 mois, toujours pour 30 m³ d'eau assainie, coûtera 64.50€ auxquels il convient de retrancher la diminution de la part fixe eau potable de 9€/4mois soit **-13.50€** pour 6 mois (votée au CM de février)

Finalement l'augmentation en 2014, pour 6 mois, sera de **64.50-16.50-13.50 = 34.50€**

Avenir de notre école

Vous avez pu le lire dans le quotidien local « le Dauphiné Libéré », notre école devrait passer en classe unique à la rentrée prochaine. Les effectifs sont au plus bas et ce malgré la préinscription des 3 enfants de notre ancienne secrétaire dont le retour est loin d'être confirmé, ainsi que des 4 enfants des deux couples futurs locataires dont nous devrions valider la venue dans les jours qui viennent. Il nous reste potentiellement une location disponible, la maison Mercier. Une famille avec deux enfants serait intéressée. Malheureusement ces deux inscriptions supplémentaires ne seront pas suffisantes pour sauver le deuxième poste.

Le combat continue, l'inspecteur départemental de l'Education Nationale Mr GAUTHIER était présent à Gluiras le 29 avril pour faire le point mais surtout pour valider le bâtiment susceptible d'accueillir le projet de notre nouvelle école.

L'idée à la base de ce projet étant, qu'avant d'engager les travaux prévus dans l'ancienne école (à hauteur de 40 000 €) et qui ne résoudraient en aucun cas le problème d'accès aux personnes à mobilité réduite (obligatoire en 2016), une réflexion sur un éventuel déménagement semblait nécessaire.

L'atelier de 130 m², à l'entrée du village, voisin du plateau sportif, s'est naturellement imposé. Ce bâtiment, judicieusement conçu pour une éventuelle reconversion (merci à nos prédécesseurs) vient d'être validé comme pouvant effectivement convenir. Marie-Laure Courthial met ses anciennes compétences d'architecte au service de l'avant projet qui vous sera présenté dans le prochain bulletin communal. Fabienne Chabal et Etienne Fayard sont, quant à eux, chargés d'établir le planning de conduite d'un tel projet : recherche d'un bureau d'études, préparation des dossiers de demande de subventions... Les premiers contacts sont encourageants. Merci à Bernard Vialle, l'ancien maire de St Pierreville, pour ses précieux conseils. Affaire à suivre !

Histoire d'eau, le service AEP

Avant toute chose nous tenons à remercier Jean-Paul VIALLET, d'une part pour le travail remarquable qu'il a accompli dans la gestion du service AEP de la commune, d'autre part pour sa totale disponibilité dans la transmission des éléments essentiels à la bonne marche de ce service. Nous ne doutions pas des qualités humaines de Jean-Paul ni de son dévouement au service de sa commune : un exemple à suivre. Merci Jean-Paul.

Les deux budgets Eau Potable et Assainissement sont maintenant totalement indépendants et doivent être équilibrés séparément. L'eau reste gérée par la commune alors que la station d'épuration passe sous contrôle de la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche), qui reprend évidemment l'emprunt associé et qui a donc fixé le coût réel de ce service. Par convention, l'entretien hebdomadaire, à la charge de la CAPCA, sera assuré par notre employé communal Vincent Courthial.

A propos de la facture d'eau, la baisse annoncée par Mme le Maire lors de ses vœux était quelque peu artificielle : elle avait juste oublié d'annoncer les chiffres (parfaitement connus d'elle) concernant l'assainissement collectif qui devient désormais compétence de la CAPCA. Ce service coûtera désormais 49 €/an pour la part fixe et 1.33 € par m³ d'eau consommée pour la part variable ; ce qui, pour une consommation annuelle moyenne de 60 m³, donnera une facture d'assainissement de 1.33 x 60 + 49 = 129 € c'est-à-dire 64.50 € par semestre.

La facturation de l'eau sera désormais semestrielle pour s'aligner sur le rythme de facturation de la CAPCA, vous aurez ainsi, sur votre facture de juillet prochain, une taxe d'assainissement de l'ordre de 64.50 € en plus de votre facturation d'eau, cette somme sera reversée à la CAPCA. De toute évidence, le coût de ce service était sous évalué dans la facturation précédente (environ 16.50 € si l'on ramène le chiffre à 6mois) mais cela sans conséquence puisque le budget global était en équilibre. Dès 2015, la facture assainissement devrait vous parvenir directement des services de la CAPCA.

Pour que la facture globale eau + assainissement demeure à un niveau identique à 2013, il faudrait donc envisager une diminution de la part distribution d'eau potable, aussi bien pour la part fixe que pour la part variable. Cela se ferait au risque de fragiliser le budget Eau Potable qui vous le savez doit être équilibré indépendamment du budget général.

Nous allons donc rester sur les prévisions votées par l'équipe sortante lors de son dernier CM (diminution de 9 € pour 4 mois de la part fixe, soit 13.50 € ramené à 6 mois) en nous engageant à diminuer encore le service eau potable si des excédents se dégagent en fin d'année.

Parc locatif : quelques surprises !

A notre arrivée, trois appartements du parc locatif sont inoccupés. Compte tenu de l'urgence à compléter les effectifs de l'école nous concentrons nos efforts sur ce dossier. Les travaux de rénovation de l'appartement N°1 dans l'ancienne usine, déjà en cours sont poursuivis même s'ils se réalisaient sans devis, commandés oralement par Mme le Maire à Eric Gourdin. Nous avons malgré tout demandé un devis, que nous avons validé à posteriori (en toute illégalité). Les travaux en question concernaient la réfection totale de l'installation électrique pour un montant final de 4850€. A cela il a fallu ajouter la réfection des peintures rendue inévitable par les travaux électriques. Quelques élus et bénévoles ont permis de réaliser cela à moindre frais (environ 500 €).

Tout irait pour le mieux si la ligne budgétaire prévue n'était pas de... seulement 5000 €. D'autant que, dans le même temps, Mr Gascuel, locataire de l'appartement N°6, réalise des travaux (très bien exécutés par ailleurs), toujours avec un simple accord oral de notre ancien Maire. La mairie s'étant engagée à lui fournir les éléments nécessaires à la réfection de la salle de bains et à l'installation d'un conduit de cheminée, il faudra au final débloquer plus de 3000 €, auxquels nous devons ajouter très vite le remplacement de deux fenêtres qui sont toujours en simple vitrage.

Enfin il y a urgence pour la mise en location de la maison Mercier. Location qui est obligatoire puisque le projet invoqué lors de la préemption était d'en faire un logement social et que la réalisation de ce projet doit être effective dans les quatre ans sous peine de voir la vente cassée. Ici aussi quelques dépenses sont inévitables ne serait-ce qu'un rafraîchissement des peintures.

Parlons du Patrimoine immobilier

Pour ce qui est des ventes à envisager, la maison de la Pise, malheureusement libérée suite au décès de Robert Havond, semble entrer dans cette catégorie. En effet il faudrait envisager au moins 80 000€ de travaux pour rendre cette maison louable à l'année. L'agence immobilière de St Sauveur "Eyrieux Immobilier" a fait une première estimation du prix de vente éventuel de l'ordre de 55 000€ sans garage, et 62 000€ avec garage. Plusieurs acheteurs potentiels se sont déjà manifestés.

Quant à l'école de Mours, elle est bien en vente, mais le prix de 220 000 € prévu au mandat de l'Agence FOROT n'est pas réaliste. Nous avons proposé un alignement sur le prix établi par l'agence, en référence au cours du marché actuel, à savoir 150 000€ net. Déjà deux visites sont venues confirmer la pertinence de cette décision.

L'héritage « fabuleux » : opération portes ouvertes lors des journées du patrimoine pour en juger !

Nous l'avions annoncé durant la campagne électorale, L'Hermet et le Pôle scientifique seraient les « boulets » de l'héritage. La réalité va au delà de nos craintes : le pôle d'excellence n'a d'excellent que le titre : c'est une coquille vide. Heureusement le bâtiment est sain et la concrétisation d'un quelconque projet pourra attendre. Une commission de réflexion sera mise en place pour étudier toutes les solutions envisageables afin d'exploiter ce bâtiment.

L'Hermet se présente en deux parties distinctes. D'une part les terrains constructibles dont 5 sont encore libres soit une recette potentielle de $5 \times 20\,000\text{€} = 100\,000\text{€}$ qui permettront tout juste de terminer la voirie prévue au projet. A titre d'exemple l'entreprise MBTP réalise une partie de cette voirie pour un coût de 37 500€ HT hors revêtement (qui représentera un coût équivalent). Autant dire que nous ne poursuivrons les travaux de voirie qu'au fur et à mesure de la vente des terrains.

La part la plus inquiétante reste les bâtiments normalement toujours propriété de l'ancienne communauté de commune des châtaigniers, puisqu'un liquidateur a été nommé par le Préfet. La meilleure chose qui puisse nous arriver c'est que la CAPCA devienne propriétaire des lieux (et récupère l'emprunt associé !). Par convention, la commune pourrait assurer la gestion de cet ensemble. De nombreuses malfaçons ont été relevées par le Cabinet Cuche en 2009 lors d'une expertise commandée par la Communauté de Commune des Châtaigniers mais sans mise en route des garanties décennales. Même fermés ces bâtiments restent une lourde charge : impôts locaux, maintenance du système de chauffage (une pompe à chaleur en panne), abonnement eau et électricité, représentent une dépense annuelle de plus de 5000 €. Pas de quoi être très optimiste !

Naissance

Mr Paul-Gérard Schoch nous prie de réparer un oubli du VAG qui semble-t-il avait omis de saluer la naissance, à Plos, le 11 juillet 2013, de la petite MARGOT arrivée au foyer d'Anne Boucard et Anthelme Millon. Toute sa vie, Margot écrira qu'elle est née à Gluiras. Qui peut en dire autant !

Félicitations aux parents et tout le bonheur du monde à MARGOT.

Salut Fernand !

Nous l'avions vu, avec François Besson, quelques jours avant les élections dont nous n'avions évidemment pas parlé. Après la prise de fonction, je me doutais que j'aurai rapidement à faire un signalement tant il était flagrant que Fernand n'étant plus autonome, il ne pouvait rester seul dans sa caravane. Le destin en a décidé autrement et le vœu de Fernand de ne pas rejoindre la maison de retraite a malheureusement été exaucé.

Alain Risson a très bien décrit la personnalité de ce bonhomme attachant. Je voudrais juste ajouter que pour nombre de Gluirassous de ma génération et même plus jeunes, Fernand appartient à nos souvenirs de jeunesse les plus joyeux. Il était l'ami de toujours de mon frère aîné François lui aussi trop tôt disparu.

A toute sa famille, au nom du conseil municipal, j'adresse mes très sincères condoléances.

Marc Tauleigne

AGENDA

16 mai : conseil municipal à 20h en mairie.

17 mai : soirée cabaret du Comité des Fêtes à 20h.

27 juin : conseil municipal à 20h en mairie.

29 Juin : 3^{ème} Trail organisé par les Légrémiss

13 juillet : Méchoui organisé par CDF à la salle polyvalente

14 juillet : vers 22h, feu d'artifice tiré depuis l'ancien lavoir suivi du bal populaire prévu par le CDF sur la place du village.

Conseil municipal du 29 mars

Essentiellement consacré à la mise en place du nouveau conseil municipal par Elisabeth Le Bournault Maire sortant. Après un bref discours elle charge le doyen de la nouvelle assemblée, François BESSON, de conduire l'élection du maire. Sans surprise Marc TAULEIGNE, seul candidat est élu à l'unanimité. Il en va de même pour les adjoints : Georgette ARMAND 1^{er} Adjoint, Sébastien FOUGIER 2^{ème} adjoint et François BESSON 3^{ème} adjoint. Les indemnités allouées au maire et aux adjoints sont alors votées. Mr Le Maire décide de diminuer son indemnité à 10% de l'indice 1015 au lieu des 16.6% prévus afin que la mise en place du 3^{ème} adjoint se fasse sans surcoût pour la commune. Vote à l'unanimité.

Le dernier point de l'ordre du jour concernait les taux des 3 taxes locales : taxe d'habitation, taxe foncière pour le bâti et taxe foncière pour le non bâti. Ces taxes sont augmentées comme prévu lors de la mise en place de la CAPCA. La TH passe de 7.50% à 16.27%, la TFB passe de 1.10% à 8.53% et la TFNB passe de 26.67 à 73.38%. Ces augmentations se font à fiscalité constante pour les contribuables puisque les taux de la CAPCA diminueront d'autant.

Ce premier conseil fut un grand moment d'émotion mais aussi de fierté pour notre nouveau maire puisqu'il se tenait symboliquement dans cette ancienne usine où son père a travaillé plus de 25 ans. A l'issue de ce conseil les quelques 70 personnes présentes ont été invitées, par les élus, à partager le verre de l'amitié.

Retrouvez le PV définitif du conseil sur le site de la mairie : www.mairie-gluiras.fr

A propos de la Salle Des Fêtes

Il semble utile de rappeler que toute réservation de la salle des fêtes se fait parallèlement en mairie et chez Jeanne Jarjat qui, à la satisfaction générale, assure la gestion des locations pour le Comité des Fêtes. Elle remet les clés en faisant signer le contrat de location. Le CDF doit, annuellement, présenter son bilan d'activité au conseil municipal. De nouveaux tarifs de location, pour les Gluirassous, seront votés au prochain conseil municipal du 16 mai.

Par ailleurs, nous avons eu la désagréable surprise de découvrir que depuis un courrier de Mr Le Préfet datant de décembre 2012, la SDF est sous la menace d'une fermeture administrative pour non-conformité de l'installation électrique. En urgence le Maire sortant a donc signé un contrat avec une société de contrôle (APAVE) qui a rendu son rapport définitif en septembre 2013. Un devis pour les travaux essentiels avait été établi sur la base du rapport provisoire (5340 €). La personne commanditée par l'ancien Maire pour ces travaux a préféré surseoir en lisant les conclusions du rapport définitif de l'APAVE. Nous avons demandé de nouveaux devis à partir du rapport définitif. Suite dans le bulletin municipal N°2.

En bref : vos délégués auprès de la CAPCA, au CCAS et dans les syndicats intercommunautaires

Le centre d'Action Sociale CCAS

Il est présidé de droit par le Maire, 5 élus sont membres représentant le conseil municipal au CCAS à savoir : Marie-Laure Courthial, Mickaël Havond, François Besson, Maryline Michel et Georgette Armand. Le bureau est complété par des personnes non élues. Ont été sollicités et ont acceptés, Martine Chauvelin, Caroline Fayard, André Besson, Evelyne Kandouci, Solange Faure et Coraline Munier.

CAPCA : la commune sera représentée par le Maire titulaire de droit ou par le 1^{er} adjoint (suppléant)

CIID (Commission Intercommunale des impôts directs) : Fabienne Chabal (titulaire) Etienne Fayard (suppléant)

SICTOM (Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères) : deux titulaires : François Besson & Christian Kandouci. A noter que ce syndicat n'existera qu'en 2014 car il sera absorbé par la CAPCA à compter de 2015.

SMEOV (Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux) : Fabienne Chabal (titulaire) et Marilyne Michel (Suppléante). Ce syndicat gère 70 communes. Il a en charge notamment l'aspect économique, artistique et touristique de ces communes.

PNR (Parc Naturel Régional des Mont d'Ardèche) : un titulaire (Christian Kandouci) et un suppléant (Sébastien Fougier).

SIE : Christian Kandouci et Daniel Poncet seront les titulaires. Raphaël Munier et Jean-Pierre Brondeau, seront les deux suppléants